

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 (19h30) -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Annick CASTELEIN – Michel PETILLON – Anne THOREZ – Rose-Marie BUCHET – Claudie RIUS – Olivier DHONT – Simon BEAUMONT – Alexandra COUSTY – Alice KINNEN – Emilie LIVET – Julien MARIEN – Jean MOTUELLE – Romain WAQUET – Sylvie BLOTTIAUX – Eric ZAJDA

PROCURATIONS :

Chantal NYS donne procuration à Antonio DA SILVA
Thibault TELLIER donne procuration à Anne THOREZ
Franck GILME donne procuration à Michel PETILLON
Claudine ZAHM donne procuration à Rodrigue DESMET
Dany DELBECQUE donne procuration à Claudie RIUS
Thérèse-Marie COUVREUR donne procuration à Romain WAQUET
Dominique ACKOU donne procuration à Olivier DHONT
Thierry MITTENAERE donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Edwige CARDENIA donne procuration à Emilie LIVET
Xavier DUQUESNE donne procuration à Jean MOTUELLE
Virginie LAMBLIN donne procuration à Julien MARIEN
Mustapha GUIROUS donne procuration à Alice KINNEN
Fernando ROCHA donne procuration à Alexandra COUSTY
Peggy ROBERT donne procuration à Annick CASTELEIN
Peggy HAPPE DUPRET donne procuration à Sylvie BLOTTIAUX
Mathieu LECLERCQ donne procuration à Eric ZAJDA

SECRETAIRE :

Romain WAQUET

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2020

1.01- CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T)

Après débat a été adoptée la délibération sur l'application intégrale de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et de ses dispositions complémentaires.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- CONSEIL MUNICIPAL – CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX : DROIT A LA FORMATION, REMBOURSEMENT DE DIVERS FRAIS, MANDATS SPECIAUX, ...

Les élus municipaux peuvent afin de faciliter l'exercice de leur mandat, bénéficier du remboursement d'un certain nombre de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions.

Après débat a été adoptée la délibération sur l'autorisation de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs en faveur des élus et notamment :

- Le remboursement de frais dans le cadre d'un mandat spécial
- Les frais de déplacement des membres du Conseil Municipal lors de réunions
- Le remboursement de frais pour les élus en situation de handicap
- Le remboursement des dépenses exceptionnelles et de secours
- Le remboursement des frais de garde
- Le Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.)
- Les crédits d'heures pour travaux supplémentaires
- L'allocation de fin de mandat
- La formation des Elus

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- CONSEIL MUNICIPAL – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES, FRAIS DE REPRESENTATION AU MAIRE

Après débat a été adoptée la délibération sur les indemnités de fonction des élus fixés comme suit :

- Maire : 65.00 %
- 1^{er} adjoint au 7^{ème} adjoint : 17.35 %
- 21 Conseillers municipaux délégués : 6 % par conseiller.

LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Frais de représentation du Maire : une allocation de 4.000 € sera versée au Maire au cours du 3^{ème} trimestre de chaque année.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.4- CONSEIL MUNICIPAL – DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX APPELES A SIEGER DANS DIVERSES STRUCTURES OU INSTANCES INTERNES ET EXTERNES

Après débat a été adoptée la délibération sur la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger dans diverses structures ou instances internes et externes.

Le document est consultable au Secrétariat Général aux jours et horaires d'ouverture.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.05- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.06- PERSONNEL MUNICIPAL – LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE TROIS CREANCES DE LA CNRACL ET D'UNE CREANCE DU FONPEL

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation de la levée de prescription quadriennale de trois créances de la CNRACL et d'une créance de la FONPEL selon le détail ci-dessous :

AGENTS / ELU	ORGANISMES	MONTANT
1 ^{er} agent	CNRACL	1.154,76 €
2 ^{ème} agent	CNRACL	14.195,25 €
3 ^{ème} agent	CNRACL	164,73 €
élu	FONPEL	1.394,18 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 28 janvier 2020 : 28

Levée de séance à 20h10
RD/FV/MV/AC – le 26 mai 2020